

MARCHE AMUN

ITINÉRAIRE

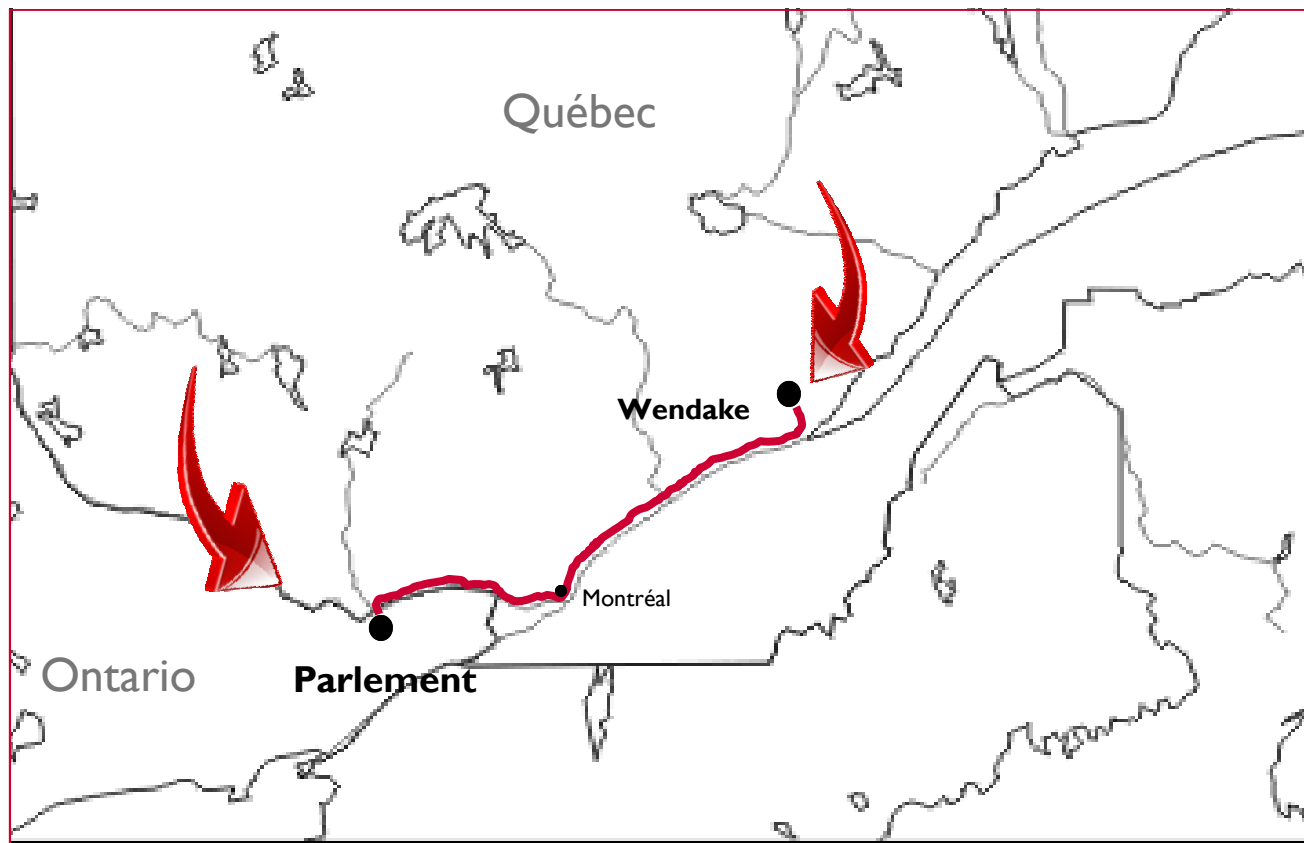
DATE	ENDROIT	KM
04-mai	Wendake	
04-mai	St-Augustin-de-Desmaures	21
05-mai	Route	14
06-mai	Donnacona	14
07-mai	Deschambault	19
08-mai	Route/champ	13
09-mai	Saint-Anne de la Pérade	13
10-mai	Champlain	22
11-mai	Trois-Rivières	19
12-mai	Route/champ	13
13-mai	Yamachiche	13
14-mai	Louiseville	10
15-mai	Route/champ	20
16-mai	Lanoraie	21
17-mai	Saint-Sulpice	19
18-mai	Montréal E (pointe de l'Île)	20
19-mai	Université McGill	23
20-mai	Laval (Bld Samson)	20
21-mai	Pointe-Calumet	22
22-mai	Route/champ	12
23-mai	Champs (Carillon)	12
24-mai	Route/champ	12
25-mai	Montebello	12
26-mai	Route/champ	13
27-mai	Thurso	13
28-mai	Route/champ	11
29-mai	Ch. Montréal O (Masson-Anger)	10
30-mai	Gatineau (Bld Greber)	20
31-mai	MAINC (Gatineau)	15
01-juin	Parlement	7
		453

MERCI À VOUS!

Wendake	2000
Ministre des finances, Raymond Bachand	2000
Wolinak	500
Schefferville	500
Mistissini	500
Secrétariat aux affaires autochtones	500
Diane Picard	200
Mères et Monde	125
Code Gaspé	100
Jean Guy Whiteduck	100
Claude Jeannot	100
Jean Charles Pietacho	100
Georges Ernest Grégoire	100
Guilbert Whiteduck	100

Conseil des femmes Innuat de Mashteuiatsh	100
Montain Equipment Coop	100
Germaine Rock Lapointe	100
Suzanne Lemire	100
Jimmy Constant	50
Gordon Oke	50
Steeve Mathias 5	50
Ann Archambault	50
Mme Sanschagrín	50
Edmond Brazeau	20
Harry St-Denis	20
Conseil des femmes huronnes	80
Heather Bastien Traduction	20
ÉtudiantEs du CDFM	

En date du 31 mars 2010, la recherche de fonds se poursuit...



MARCHE AMUN

Le gouvernement du Canada présente le projet de loi C-3 visant à **renforcer l'équité** des sexes dans les dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui régissent l'inscription.

Nous exigeons du gouvernement du Canada un projet de loi qui vise à **corriger toutes formes de discrimination** découlant de la Loi sur les Indiens. Les femmes continuent de subir de la discrimination dans les domaines tels que:

- L'obligation de divulguer le nom du père lors de l'inscription de l'enfant à la naissance (Sinon, le MAINC présume que le père est non-autochtone.);
- Le droit au statut indien pour elles-mêmes et leurs enfants (abolition des catégories);
- Le droit d'appartenance à la bande pour elles-mêmes et leurs enfants;
- Le droit à résider dans la réserve pour elles-mêmes, leur conjoint et leurs enfants;
- Le partage des biens suite à la rupture de la relation;
- La clause de distribution de terrains et de services dans la réserve;
- Le refus d'ajouter des nouveaux argents pour les nouvelles inscriptions,
- Le droit exclusif d'Ottawa de déterminer qui est indien.

Le Canada a jusqu'au 5 juillet 2010 pour modifier la *Loi sur les Indiens*.

MARCHE AMUN

Nous marcherons pour sensibiliser et éduquer les Québécois et Québécoises.

Nous rencontrerons des groupes et parlerons pour faire connaître ces injustices qui nous stigmatisent encore 133 ans après la création de cette loi.

DÉPART : 4 MAI 2010

LIEU : WENDAKE, QC

ARRIVÉE : 1^{er} JUIN 2010

LIEU : OTTAWA,
PARLEMENT



Personnes responsables :

Michèle Audette

Viviane Michel

Porte-paroles et Marcheuses

Caroline Tremblay

Responsable de la liaison avec les groupes

Facebook : Marche Amun

Blogspot.com : Marche Amun March

Courriel : marche_amun@hotmail.com

(581) 999-2054

**MERCI À LA MAISON
COMMUNAUTAIRE MISSINAK
POUR TOUT SON SOUTIEN!**

Le 4 mai prochain sera le début
d'un geste symbolique.

MARCHE AMUN



Nous marcherons 500 km,
de Wendake jusqu'au Parlement
du Canada, pour porter un message
au premier ministre Stephen Harper
et à son ministre des Affaires
Indiennes, Chuck Strahl.



**« NON À LA
DISCRIMINATION
ENVERS
LES FEMMES
DES PREMIÈRES
NATIONS! »**



Téléphone : 581 999 2054